

DECISION N° 2021-04
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Vu la convention de mutualisation entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval en date du 21 décembre 2018 et notamment son article 4.1,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à Monsieur **Cédric Proth**, Responsable Ressources Humaines, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 20 juillet 2021, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 20 JUIL. 2021

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance
Signature

**Cédric
PROTH**

Signature numérique
de Cédric PROTH
Date : 2021.07.20
12:04:12 +02'00'

EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:

DECISION N° 2021-05
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu le décret, modifié, n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et notamment ses articles 9 et 11,

Vu le décret, modifié, n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu la délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment son article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur général,

Vu l'arrêté du 11 mai 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et de Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales chargé de la Ville et du Logement, signé le 11 mai 2020, portant nomination de Monsieur Damien NERKOWSKI en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval à compter du 11 mai 2020,

Décide :

Article 1 :

Délégations sont données à Madame **Sonia PARUS**, Assistante Administrative, pour signer conformément au tableau annexé à la présente décision tous les actes relevant des attributions du Directeur général.

Article 2 :

La présente décision abroge la délégation générale antérieure dont bénéficiait éventuellement la personne concernée.

Article 3 :

La présente décision, applicable au 20 juillet 2021, sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval.

A Audun-le-Tiche, le 20 JUIL. 2021

Le Directeur général de l'EPA Alzette-Belval

Damien NERKOWSKI

Fait en deux exemplaires, dont l'un remis au délégataire.

Vu et pris connaissance,
Signature

EPA Alzette-Belval
Site de Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél.: 03.83.80.40.22
Fax : 03.82.57.24.05

Siret : 750 756 660 00023
APE : 8413Z
TVA intracommunautaire:
FR26 750 756 660